

**COMMUNE DE ST MARTIN DE ST MAIXENT (DEUX-SEVRES)****EXTRAIT du Procès verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL DU 24 septembre 2024**

Le 24 septembre deux mille vingt-quatre, à 19 Heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Angélique CAMARA, Maire.

Présents : Mmes ADAM Céline, BRANDEAU Paulette, CAMARA Angélique, JAMBON Sandra, MERCIER Aurélie, STANGALINI Nathalie, Mrs BAUDRY Erick, , GARAUULT Jean-Pierre, JUMEAU Philippe, SCHANEN Eric, VEILLON Claude

Absentes : CAILLETON Jacques (pouvoir S.JAMBON), CHANTREAU Michel (pouvoir A.CAMARA)

Date de convocation : 19 septembre 2024

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GARAUULT

Le quorum est atteint : 13 conseillers municipaux en exercice et 11 présents.

\*\*\*\*\*

Aucune observation n'a été relevée sur le procès-verbal du 27 août, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Rappel de l'Ordre du jour :

- 1- Avenant N°2 à la convention d'adhésion au service commun gestion du personnel scolaire
- 2- Projet « NEFLÉ » lettre d'intérêt « notre école faisons là ensemble » demande subvention
- 3- Contrat de mandat de maîtrise d'œuvre avec architectes associés pour la rénovation des sanitaires du groupe scolaire (partie ancienne)
- 4- Urbanisme : droit de préemption urbain
- 5- Informations diverses

**1-AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN DE GESTION DES PERSONNELS SCOLAIRES (2024-09-01)**

Madame la maire rappelle la convention d'adhésion au service commun gestion des personnels scolaires entra la commune de St Martin de St Maixent et la Communauté de Communes.

Considérant la fusion des services personnels scolaires et animation jeunesse de la Communauté de Communes, il y a lieu de prendre en compte les missions des coordinateurs pédagogiques et techniques dans la convention.

L'avenant N° 2 à la convention d'adhésion au service commun modifie les articles 1, 3 et 4.

Le projet d'avenant soumis à la signature est présenté en séance et en annexe de la délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE Madame la Maire à signer l'avenant N° 2 à la convention d'adhésion au service commun de gestion des personnels scolaires

**2-PROJET « NEFLÉ » LETTRE D'INTERET POUR LE PROJET « NOTRE ECOLE FAISONS LA ENSEMBLE » DEMANDE DE SUBVENTION (2024-09-02)**

Dans le cadre de la démarche « notre école, faisons là ensemble, lancée par le Conseil National de refondation (CNR), la directrice de l'école Emile Naslin a souhaité répondre à l'appel à projets. Le dossier a été évoqué lors du dernier conseil d'école de l'année scolaire 2023-2024.

Madame JAMBON, adjointe aux affaires scolaires, a fait part de ces éléments lors du conseil municipal de juin dernier. Elle présente le projet de l'école.

Le groupe scolaire a ainsi pour projet une résidence d'artistes avec un auteur local pour des ateliers d'écriture et de lecture, correspondant aux recommandations de l'évaluation d'école (maîtrise de la langue orale et écrite). La clôture de ce projet sera une soirée de partage à l'école en présence de l'auteur, d'une libraire, de l'équipe éducative, des familles et des élus.

Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de réaliser l'achat de tablettes iPad : les classes enregistreront leurs productions réalisées avec l'auteur et utiliseront des applications en support pour raconter des histoires.

La directrice de l'école sollicite la municipalité pour participer à ce projet à hauteur de 3 385,16 €.  
A l'issue, Une convention tripartite État/Municipalité/Groupe scolaire sera signée, ce qui permettra le versement d'une subvention.

Le montant maximum de la subvention attendue est de 3000 €.

Le conseil municipal autorise Madame la maire à signer la convention de financement se rapportant à ce dossier.

### 3-CONTRAT DE MANDAT DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC ARCHITECTES ASSOCIES POUR RENOVATION SANITAIRES SCOLAIRES (DELIBERATION REPORTEE).

Les éléments ne sont pas parvenus pour permettre de prendre une décision.

### 4-URBANISME : DROIT DE PREEMPTION URBAIN (2024-03-10)

Le conseil municipal a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens ci-après :

<i>Nature du bien</i>	<i>Adresse</i>
<i>Maison + terrains</i>	<i>21 route des lilas – Gentry</i>
<i>Maison + terrain</i>	<i>28 rue des pierrières</i>

### 7 INFORMATIONS DIVERSES

#### 7-1 Décisions du maire

<i>Fournisseur</i>	<i>Désignation</i>	<i>PRIX TTC</i>
<i>Chœur de chambrille i</i>	<i>Chorale cérémonie de Ricou</i>	<i>150.00</i>
<i>Lettre d'intention « notre école faisons là ensemble »</i>	<i>Projet de participation pour l'achat de matériel informatique</i>	<i>3385.16</i>

#### 7-2 Projet d'isolation et optimisation de la salle communale

Madame la maire rappelle la réunion de présentation de l'étude présentée du projet architecte Abi de la Crèche, Mardi 17 septembre. Un tour de table s'effectue pour connaître la position des élus sur le dossier. Suite aux échanges, la poursuite du projet est engagée. La prochaine phase est la consultation des administrés sur le projet.

#### 7-3 Election du conseil des jeunes

5 nouveaux élèves sont venus rejoindre l'équipe du conseil des jeunes en place.

Le nombre d'élus est de 9.

#### 7-4 Informations réunions des élus :

- Vendredi 27/09 à 9H30 – SCAPE paysage et Créateur de Forêt sur le projet de biodiversité à Gentry
- Prochain conseil le 22 octobre à 19H30

Les questions diverses et l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21 H 30

**La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le MARDI 22 OCTOBRE A 19H30**

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre GARAUULT

La Maire,  
Angélique CAMARA